



FGM CFDT

- Une première victoire dans le Groupe DASSAULT 2
- Constat de négociations à CREUSOT-LOIRE 2
- Activités internationales de la F.G.M. 3
- 37° Congrès : propositions financières 4

NOTRE ACTION NE DOIT PAS FLECHIR

Depuis le début mars, l'action s'est considérablement développée dans les entreprises de la métallurgie. On a pu enregistrer de nombreuses luttes, motivées notamment par des revendications liées aux salaires et aux classifications ; des résultats substantiels ont été souvent obtenus à l'issue de ces conflits.

Les deux journées nationales d'action (17 mars et 13 avril), organisées en commun par les fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de la Métallurgie, ont montré, par l'ampleur des débrayages et des manifestations qu'elles ont provoqués, qu'il est possible de mobiliser massivement les métallurgistes sur de grands objectifs clairement définis.

Ces objectifs sont bien connus maintenant : refus de l'application de l'accord classifications et exigence de nouvelles négociations au plan national aboutissant à une redéfinition de cet accord et à la convention collective nationale de la métallurgie.

La popularisation de notre plateforme, la mobilisation des métallos et le développement de l'action sur les objectifs revendicatifs prioritaires qu'elle contient, constituent des éléments essentiels pour aboutir à cette convention collective que nous voulons. Ils permettent en effet de réunir le rapport de forces susceptible d'amener l'U.I.M.M. à une première négociation nationale.

Notre action ne doit pas connaître de fléchissement mais devrait au contraire s'amplifier. En premier lieu tous nos militants doivent continuer à expliquer, à faire prendre en charge nos objectifs qui répondent aux revendications formulées par les travailleurs dans la période actuelle.

Si nous voulons aboutir, il nous faut faire partager nos propositions au plus grand nombre de métallurgistes en instaurant avec eux un dialogue à travers les différentes phases de l'action syndicale :

avant, pendant, après les conflits, en profitant des temps forts que constituent les actions nationales, en partant des préoccupations exprimées sur les lieux de production, nous devons être en capacité d'avancer nos objectifs revendicatifs et de préconiser notre stratégie d'action.

Ce débat avec les travailleurs permet à la fois de populariser nos objectifs spécifiques mais aussi de dépasser un certain immobilisme qui peut être dû aux difficultés d'unité d'action rencontrées ici et là. Nous devons donc faire en sorte d'avancer des propositions d'action en direction des travailleurs pour éviter toute démobilité néfaste à une avancée décisive vers la convention nationale tout en nous efforçant de réunir chaque fois les conditions d'une action massive et unitaire.

La journée nationale d'actions du 13 mai, organisée au plan interconfédéral, doit permettre aux métallurgistes de s'associer à la lutte de

l'ensemble des travailleurs tout en avançant leurs revendications spécifiques ; ce doit être l'occasion de donner un nouvel élan à notre action.

COMMUNIQUÉ COMMUN (F.G.M.-C.F.D.T. et F.T.M.-C.G.T.)

Face à l'intransigeance du gouvernement et du patronat qui se traduit par une aggravation sensible de la situation des travailleurs, les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. ont pris la décision de faire du :

JEUDI 13 MAI UNE GRANDE JOURNÉE NATIONALE D'AC- TION

pour imposer de véritables négociations sur les revendications des travailleurs.

Ce jour-là, la riposte des travailleurs s'exprimera sur la base des objectifs faisant l'objet des luttes qui se développent dans les différents secteurs.

Se situant dans ce cadre, la F.G.M.-C.F.D.T. et la F.T.M.-C.G.T. décident de tout mettre en œuvre pour assurer le succès de cette journée, donner un nouvel et puissant élan à l'action engagée par les métallurgistes les 17 mars et 13 avril 1976, manifestant ainsi leur volonté de faire aboutir la convention collective nationale en imposant de nouvelles négociations nationales à l'U.I.M.M., notamment pour une véritable grille de classifications et de rémunération.

La F.T.M.-C.G.T. et la F.G.M.-C.F.D.T. appellent tous les métallurgistes à observer des arrêts de travail, le 13 mai, pour soutenir les revendications auprès des directions d'entreprises, intervenir auprès des chambres patronales pour demander l'ouverture de négociations nationales, participer massivement aux manifestations et discuter de la poursuite de l'action.





DASSAULT BREGUET :

Après 10 semaines de lutte, une première victoire

C'est en février que les travailleurs de chez Dassault-Breguet à l'appel des organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T., ont engagé l'action devant le refus de la Direction Générale d'ouvrir des négociations. Leurs revendications concernaient notamment : les salaires et le pouvoir d'achat, les classifications.

L'action démarrée à l'établissement d'Anglet (Bayonne), s'est très vite étendue aux autres établissements de la Société (Toulouse, Bordeaux, Saint-Cloud).

LE ROLE DE L'INTER C.F.D.T.

Tout en évitant la grève générale, l'objectif de l'Inter C.F.D.T. était de freiner au maximum la production, seul moyen pour obliger la Direction Générale à s'asseoir à la table des négociations. Commençaient alors la ronde des assemblées de secteur de production où sur le tas, les travailleurs pouvaient discuter de leurs conditions de travail permettant aux militants C.F.D.T. de populariser les objectifs revendicatifs à atteindre. Ces actions ne sont pas non plus étrangères au développement de l'unité et à la cohésion des travailleurs, réelles jusqu'au bout, maintenant ainsi un rapport de forces constant.

Tout en remarquant que l'action, tant dans sa forme que dans son ampleur, n'a pas été égale partout, il faut dire que la coordination a été effective, durant tout son déroulement, notamment par l'Inter C.F.D.T.

Le réel travail de confrontation, d'analyse de l'évolution de la situation, d'échange entre toutes les sections syndicales réalisé par l'Inter a, sans aucun doute, évité l'ouverture de négociations séparées au niveau des établissements.

D'autre part, l'engagement majoritaire des travailleurs dans l'action a contribué à maintenir, malgré quelques difficultés, l'unité des organisations syndicales C.F.D.T.-C.G.T. y compris jusqu'à la reprise du travail décidée pour le lundi 3 mai.

DES RÉSULTATS POSITIFS

Cette action a permis d'obtenir les résultats suivants :

- suppression du travail au rendement,
- 150 F uniforme + 2 % au-dessus de l'indice I.N.S.E.E.,
- retour effectif aux 40 heures au bout de 1 an 1/2,
- 5^e semaine de congés + un jour supplémentaire pour tout le monde,
- classifications : ouverture de certaines filières.

La relation de ce conflit ne se substitue pas à l'analyse qu'en feront très prochainement les S.S.E. C.F.D.T. de Dassault.

En effet, 10 semaines de luttes nécessiteront une réflexion plus approfondie, car, au-delà des résultats acquis, bien des aspects méritent d'être analysés, notamment ceux relatifs à l'unité et aux formes d'actions. L'Inter C.F.D.T. n'y manquera pas.

CREUSOT-LOIRE (Le Creusot)

Reprise du travail après divers résultats

Depuis plusieurs semaines (voir B.M. Hebdo n° 14), les travailleurs de Creusot-Loire (Le Creusot - 10 000 salariés) avaient entamé une série d'actions avec leurs sections C.F.D.T. et C.G.T.

Cette lutte avait comme objectifs essentiels de combattre les nouvelles classifications proposées par la direction et d'aboutir à une revalorisation des salaires. En outre, les ouvriers des aciéries, en grève totale avec blocage des sorties de matériel, réclamaient une 5^e équipe pour les feux continus.

Après avoir lock-outé plusieurs centaines de travailleurs, fait appel à différentes mesures d'intimidation... et devant la combativité des travailleurs (7 000 manifestants au Creusot le 13 avril, débrayages continus...)

la direction a dû concéder du terrain lors des négociations des 24 et 25 avril.

LE CONSTAT DES PROPOSITIONS

La reprise du travail a été décidée sur la base d'un constat de propositions de la direction, amorçant un recul de celle-ci en ce qui concerne notamment les classifications, les salaires et la réduction compensée du temps de travail mais d'autres négociations devraient préciser certains points, ce qui nécessite une certaine vigilance active des travailleurs et de leurs sections C.F.D.T. et C.G.T.

Il a été obtenu :

- **Sur les classifications** : cas litigieux réexaminés d'ici juillet étant entendu que l'ancien coefficient sera, au minimum maintenu, le salaire étant étudié à l'échelon correspondant au coefficient directement supérieur à l'ancien coefficient « PARODI ».

- **Sur les salaires** : augmentation générale de 2,8 % au 1^{er} mai + 0,7 % de la masse salariale à répartir entre le personnel pour que celui-ci se trouve classé dans la grille de classifications comportant 15 échelons.

Les salaires minima (140 points) seront garantis à 1 640 F mensuels pour 40 h, à 3 600 F pour 365 points : la valeur du point varie entre 11,71 F au plus bas niveau et 9,95 F au coefficient 225 pour passer à une valeur constante de 9,87 F au-dessus de ce coefficient. (Les minis concernent environ 900 personnes).

La prime d'ancienneté devrait être calculée sur la base de 1 % par an, à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans.

- **Sur la réduction du temps de travail** : réduction compensée d'une 1/2 h au 1^{er} juillet (43 h au lieu de 43 h 50) pour l'ensemble du personnel ; réduction supplémentaire d'une 1/2 h pour les travailleurs postés.

Une négociation doit s'ouvrir sur les conditions de travail aux aciéries. La section C.F.D.T. y défendra à nouveau sa proposition de 5^e équipe pour les feux continus.

- **Sur d'autres problèmes**

— Il est prévu l'embauche de 40 jeunes travailleurs pour remplacer les salariés (277 sont concernés) qui pourraient éventuellement partir en retraite à l'âge de 60 ans.

— Prise en charge par la direction du déficit de la mutuelle d'entreprise maladie-accident.

— Avance remboursable d'un minimum de 1 000 F aux grévistes, et de 70 % des heures perdues pour les travailleurs lock-outés... « prime » de reprise égale à 40 F (la section syndicale C.F.D.T. a demandé que cette « prime » soit globalisée afin d'être ventilée en priorité aux grévistes des aciéries et aux travailleurs ayant subi un long lock-out...).

BREF

PARIS-RHONE (Lyon)

Une nouvelle fois, Durafour, Ministre du Travail, vient de prendre une décision inadmissible démontrant à quel point il se fait l'allié inconditionnel du patronat lorsqu'il s'agit de répression. En effet, malgré les décisions du Comité d'entreprise et de l'inspecteur du travail, ce ministre-là vient d'autoriser le licenciement de quatre délégués (3 C.F.D.T., 1 C.G.T.) de Paris-Rhône, licenciement réclamé par la direction après le dernier conflit dans cette entreprise, il y a 5 mois. Depuis cette date, nos trois Camarades ont d'ailleurs été réélus aux récentes élections de délégués du personnel.

SEFAC (Loire)

L'action engagée par l'ensemble du personnel (ouvriers et maîtrise) entre dans sa 9^e semaine. De nombreux débrayages journaliers (5 fois 30 minutes) marquent cette lutte pour les salaires et les classifications.

MÉTAUX (La Rochelle)

Avec leurs organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T., les métallurgistes de La Rochelle (Charente-Maritime) sont en lutte pour faire aboutir les revendications suivantes : augmentation des salaires de 150 F + 2 %, non application de l'accord classifications et nouvelles négociations nationales, réduction compensée du temps de travail...

L'action, sous différentes formes, est engagée dans plusieurs entreprises : Alstom, Semat, Scan, Stima, Tasker... La grève est totale à l'Alstom et aux Chantiers Navals.

Plusieurs manifestations, chargées par les C.R.S., ont eu lieu dans la ville, notamment à l'occasion de la comparution de 30 travailleurs de l'Alstom devant le juge des référés.

Machine-Outils

La restructuration bat son plein dans cette branche professionnelle ; les fermetures d'entreprises se succèdent (Gambin, Amtec...), les compressions d'effectifs également : ainsi le groupe Hernault-Somva (H.E.S.) annonce 230 suppressions d'emploi dont 120 licenciements dans un de ses établissements de la Côte-d'Or.

SOCOMA (Haute-Loire)

Un accord vient d'être signé fixant la programmation d'une réduction d'horaire compensée de 3 h 30 (retour effectif aux 40 h). Ce résultat fait suite à ceux obtenus dans la localité (Aureo-sur-Loire) par les travailleurs de Barnier (5 h 30 de réduction compensée) et de la Satmo (2 h de réduction compensée) avec leurs sections C.F.D.T. — voir B.M. Hebdo n° 12.

UNE ACTIVITÉ INTENSE AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'internationalisation des luttes est devenue une des constantes de l'action syndicale, qu'il s'agisse de licenciements, de mutations, de transferts de production à Caterpillar, Honeywell Bull, Philips..., de problèmes industriels, de restructurations internationales ou européennes comme dans l'Aéronautique, la Navale ou l'Informatique... ou de solidarité aux peuples et aux travailleurs opprimés dans leurs luttes de libération, comme au Chili, en Espagne, au Brésil ou ailleurs...

Notre Fédération déploie dans tous ces domaines une activité intense au niveau international, au sein des organisations auxquelles elle appartient (F.E.M. - F.I.O.M.), ou dans le cadre de relations bilatérales. C'est surtout la lutte contre les firmes multinationales qui est l'axe prioritaire de notre action syndicale.

Voici par exemple les activités internationales auxquelles la F.G.M. a participé depuis début 1976 :

A) ACTIVITÉS F.I.O.M. :

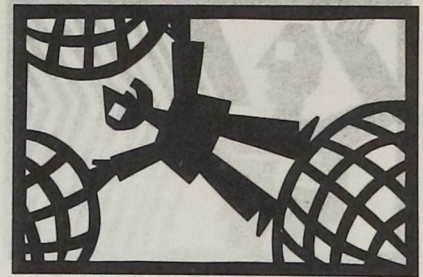
- Conférence sur les multinationales de la construction électrique et électronique, Genève, mars 1976.
- Rencontre C.F.D.T. Général Motors de Strasbourg et I.G. Métall, Opel de Rüsselheim, Strasbourg, 25 mars 1976.

B) ACTIVITÉS F.E.M. :

- Consultation F.E.M. par la Commission Européenne sur l'industrie aéronautique, Bruxelles, 26-27 janvier 1976.
- Groupe de travail « rapporteurs nationaux pour la construction navale », Bruxelles, 29-30 janvier 1976.

C) RENCONTRES BILATÉRALES :

- Participation F.G.M.-C.F.D.T. Thomson C.S.F. à l'Assemblée Générale des travailleurs de Ducatti, Bologne, décembre 1975.
- Délégation F.G.M. en Yougoslavie, 8 au 13 décembre 1975.
- Rencontre avec 3 responsables de l'U.S.O. (Espagne), Paris, 19 janvier 1976.
- Réunion des 3 Secrétariats Franco-Italiens (F.G.M.-C.F.D.T. - F.T.M.-C.G.T. - F.L.M.), Rome, 29-30 janvier 1976.



● Rencontre Massey-Ferguson à l'initiative de la F.G.M. avec I.G. Métall - T.G.W.U. (Grande-Bretagne) et F.L.M. (Italie), Lille, décembre 1975.

● Participation F.G.M. à une délégation confédérale en Espagne, 25 janvier au 8 février 1976.

● Conférence de Presse de Jacques Chereque à Madrid, 4 février 1976.

● Séminaire jeunes I.G. Métall-F.G.M. à Schliersee (Allemagne), février 1976.

● Participation F.G.M. à une délégation confédérale au Portugal, février 1976.

● Rencontre exécutif Franco-Italien (F.G.M.-F.L.M.-F.T.M.), 15 février 1976.

● Envoi d'une délégation navale à Cadix (Espagne), avril 1976.

● Participation F.G.M. au Congrès de l'U.G.T., Madrid, 15-18 avril 1976.

● Rencontre Franco-Italienne sur Ascinter-Otis (F.G.M.-F.T.M.-F.L.M.), Paris, avril 1976.

● Rencontre avec S.T.V. (Solidarité des travailleurs basques), 25 avril 1976.

Cette énumération démontre l'importance des activités internationales et la F.G.M.-C.F.D.T. poursuit son action pour que ces activités s'élargissent par une prise en charge effective, notamment au niveau des entreprises et pour développer la prise de conscience de la nécessité de donner concrètement aux luttes toute leur dimension internationale.

Dans cette action, notre travail doit porter prioritairement au niveau de l'Europe et bien sûr de la F.E.M., pour mettre celle-ci en capacité de faire de réelles contre-propositions face à la construction du capitalisme européen.

Dans ce sens, la F.G.M. a décidé d'organiser une Session Fédérale de réflexion sur l'Europe afin de préparer un rapport qui sera présenté au Conseil Fédéral début 1977.

Nous devons également faire un effort important de solidarité matérielle et non seulement verbale ; pour cela il faut qu'à tous les niveaux de l'organisation des initiatives soient prises pour trouver les moyens d'aider les organisations qui luttent pour la liberté et la démocratie.



37^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Nous donnons ici les grandes lignes qui se dégagent des trois projets de résolutions, soumis au 37^e Congrès Confédéral, concernant la politique financière de la C.F.D.T. pour les années à venir. Nous disons également pourquoi la F.G.M. a voté en faveur de ces trois projets au dernier Conseil National Confédéral.

PROJET DE RÉOLUTION POUR LA CHARTE FINANCIÈRE

C'est dans le cadre du bilan de l'application de la charte financière (adoptée au Congrès de 1973) que de nouvelles propositions sont faites dans le projet de résolution :

- **Le taux de cotisation perçue auprès de l'adhérent**

Proposé à 0,75 % au 1^{er} janvier 1979 : la résolution précise que la cotisation sera perçue sur l'ensemble de la rémunération nette.

- **Les parts garanties aux structures de base, les parts fédérales et régionales**

Les ressources dégagées par le relèvement de la cotisation de 0,65 % à 0,75 % serviront :

- pour moitié, à revaloriser la part minimum garantie aux syndicats,

- pour moitié, à revaloriser les minima et les maxima des fourchettes dans lesquelles s'inscrivent les cotisations fédérales et régionales. Cette dernière contient la part aux U.I.B. qui sera donc également revalorisée.

C'est le Conseil National Confédéral d'avril 1978 qui fixera les chiffres dans le cadre de ces orientations.

- **Les parts nationales interprofessionnelles**

La résolution ne modifie sur ce point rien de fondamental à la charte financière. Désormais, ces parts sont indexées systématiquement. Le Congrès interviendra obligatoirement dans le cas où la politique confédérale conduirait à diminuer ou à majorer certaines parts nationales interprofessionnelles.

- **Le financement de l'Union Confédérale des Retraités**

Disposition nouvelle introduite dans la charte financière. L'objectif fixé, avec des étapes intermédiaires chiffrées, est d'atteindre une part nationale U.C.R. égale à 75 % de la part confédérale en 1980. Le pourcentage de la cotisation perçue au-

près de l'adhérent devrait être égal à 0,30 % du montant de la retraite en 1980.

- **Le fonds d'organisation**

Mandat est donné au Bureau National pour formuler des propositions relatives à l'utilisation du fonds à compter du 1^{er} janvier 1980 en tenant compte de l'expérience 1974-1980.

Les représentants de la F.G.M. au Conseil National ont voté ce projet de résolution. Il est certes en retrait par rapport à la charte financière fédérale, notamment en ce qui concerne le taux de la cotisation. Néanmoins, il permettra une progression dans l'ensemble de l'organisation.

PROJET DE RÉOLUTION SUR LA C.N.A.S.

Ce projet vise essentiellement à renforcer la capacité de résistance de la caisse, c'est-à-dire assurer aux syndiqués des garanties supplémentaires quant aux prestations assurées en cas de grève.

L'objectif fixé (à atteindre progressivement) est d'aboutir à une seule catégorie pour tous les adhérents.

Dans une première étape, la proposition faite amène à 3 catégories en 1980 ; un tableau d'évolution des cotisations est fixé pour atteindre cet objectif intermédiaire.

Dans le tableau proposé, l'objectif visé est :

- de maintenir (sous réserve évidemment des phénomènes inflationnistes) le pouvoir d'achat du taux n° 2 vers lequel le taux n° 1 monterait progressivement ;

- d'augmenter légèrement le pouvoir d'achat du taux n° 3 vers lequel descendrait de manière très rapide le taux n° 4, ces deux catégories se confondant en une seule en 1980.

Les représentants de la F.G.M. au C.N.C. ont voté ce projet : bien que diminuant le taux n° 4 auquel des Syndicats

métaux sont adhérents, il offre pour l'avenir des garanties importantes pour la viabilité de cet outil d'action qu'est la C.N.A.S.

PROJET DE RÉOLUTION SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE

Devant l'incapacité de l'ensemble des organisations confédérées à assurer par un financement de masse le fonds immobilier nécessaire à l'organisation, une nouvelle part confédérale est créée d'une valeur de 0,10 F au 1^{er} janvier 1977. Cette part ne sera pas soumise à l'indexation. La durée d'application de cette mesure fera l'objet d'un nouvel examen à l'occasion de la définition de la politique immobilière.

La F.G.M. a voté ce projet : il est impossible de faire autrement si l'on veut mettre en œuvre une politique immobilière sérieuse.

- **BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.**

- **Rédaction, diffusion, administration :**

5, rue Mayran - 75009 PARIS.
Tél. 878.14.50.

- **Le directeur de la publication :**
Albert MERCIER.

- **Composition et impression :**
Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle - 57000 METZ.

- **Abonnement :** 61 F par an.

Cet abonnement comprend le B.M. hebdomadaire et mensuel.

L'abonnement à l'Hebdo seul n'est pas possible.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

- **Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.**

- C.P.P.A.P. N° 636 D 73.